## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 16 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes De PARSCAU, DUFAU, CHARREAU, GILLES, LAMARQUE (arrivée à partir de l'objet n° 2),

REYNIER, Mrs MORIZET, JAMBON, FEDRIGO, CONTE, COTTON, Etaient excusés: Mmes LESNÉ, THEVEUX Mrs, LOPEZ, REGLAT

Pouvoir: Mme LESNÉ à Mme GILLES, Mme THVEUX à Mme De PARSCAU

Secrétaire de séance : Mme REYNIER

Le compte rendu de la dernière séance étant adopté à l'unanimité, Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

#### DCM007/2017: Adhésion au CNAS

#### Le conseil municipal décide à 10 voix pour / 2 abstentions :

1°) **de mettre en place une Action Sociale** en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1er avril 2017 Et autorise en conséquent Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

- 2°) Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, **l'organe délibérant accepte de verser au CNAS** une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : (Nombre de bénéficiaires actifs) x (la cotisation par bénéficiaires actifs)
- 3°) **de désigner M. Thierry JAMBON**, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

#### CDG 47 – Sécurité du système d'exploitation

Mme le Maire rappelle qu'une convention a été signée en 2016. Le centre de gestion propose un avenant à cette convention. Suite aux interrogations du conseil municipal, il est proposé de demander plus de renseignements au Centre de Gestion et de reporter l'objet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil municipal.

# <u>DCM008/2017</u>: Opposition au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale

## LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

**S'OPPOSE** au transfert automatique de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à Val de Garonne Agglomération.

PRECISE que cette délibération sera transmise à Val de Garonne Agglomération.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

# DCM009/2017 : Edification d'une clôture non soumise à une déclaration préalable

## Le conseil municipal,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles R 421-2g et R 421-12d ;

## Décide, à l'unanimité :

Article 1er: Les clôtures édifiées sur le territoire de la commune de FAUGUEROLLES ne seront pas soumises à déclaration préalable.

Article 2: Les dispositions ci-dessus entrent en vigueur à compter du 22 mars 2017

#### DCM010/2017 : Rétrocession à la commune de voies et dépendances concernant le Lotissement Lalanne I et II

## Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **De supprimer** la délibération DCM 004/2016 du 16 février 2016
- **D'adopter** la rétrocession des parcelles section B n° 1604 d'une contenance de 1386 m² et section B n° 1605 d'une contenance de 3394 m² et 172 m linéaire de voirie,
- **Précise** que cette rétrocession s'effectue pour l'euro
- **Précise** que les réseaux divers (assainissement, eau, éclairage public et électricité) sont transférés de fait aux autorités gestionnaires desdits réseaux

## DCM011/2017: Modification des statuts du SDEE 47

#### Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

□ **APPROUVE** la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne, selon les dispositions de l'Article L5211-20 du C.G.C.T.;

□ **PRÉCISE** que la présente délibération sera notifiée au Président du Sdee 47.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM007/2017 à DCM011/2017.